

Alerte en immigration - Échelle mondiale

Mai 2025

États-Unis

La Cour suprême des États-Unis suspend la décision empêchant la révocation du TPS de ressortissants vénézuéliens

Sommaire

Le 19 mai 2025, la Cour suprême des États-Unis, saisie en urgence par le gouvernement Trump, a suspendu la décision d'un tribunal d'instance inférieure qui avait provisoirement mis fin à la désignation du Vénézuéla comme pays bénéficiant du statut de protection provisoire (*Temporary Protected Status* - TPS). Cet arrêt suspend la protection officielle en vertu du TPS dont bénéficient des milliers de ressortissants vénézuéliens habitant et travaillant aux États-Unis. Ceux qui ne bénéficient pas d'un autre statut ou qui n'ont pas d'autre motif pour rester au pays de façon légitime pourront donc être expulsés.

Contexte et analyse

Le TPS est un programme humanitaire créé par le Congrès américain autorisant des personnes provenant de pays désignés à habiter et à travailler aux États-Unis de façon temporaire. Le département de la Sécurité intérieure (DHS) des États-Unis a le pouvoir discrétionnaire de désigner des pays comme bénéficiant du TPS s'ils sont en situation de conflit armé, de catastrophe naturelle ou d'autres circonstances extraordinaires qui rendent l'endroit dangereux pour le retour des ressortissants. En outre, le TPS protège les personnes provenant de ces pays de l'expulsion. Le DHS peut également prolonger le TPS s'il a des preuves crédibles que le pays demeure dangereux en raison de la violence qui y règne ou d'autres circonstances extraordinaires.

Le 3 octobre 2023, le gouvernement de Joe Biden avait de nouveau désigné le Vénézuéla comme pays bénéficiant du TPS en raison du conflit armé en cours. Selon le DHS, près de 350 000 ressortissants vénézuéliens se prévalaient de la protection accordée par le TPS en vertu de la désignation d'octobre 2023. Cette désignation, qui devait expirer le 2 avril 2025, avait été prolongée jusqu'au 2 octobre 2026 après que le secrétaire du DHS de l'époque, Alejandro Mayorkas, avait jugé que la violence régnant au Vénézuéla constituait toujours un danger.

L'actuelle secrétaire du DHS, Kristi Noem, avait déterminé après son assermentation que le Vénézuéla ne remplissait plus les critères pour la désignation de pays bénéficiant du TPS. Le DHS avait ensuite publié le 3 février 2025 un avis officiel annonçant son intention de révoquer la désignation du Vénézuéla comme pays bénéficiant du TPS d'octobre 2023, et d'annuler sa prolongation, à compter du 7 avril 2025.

Le 19 février 2025, la National TPS Alliance (NTPSA) et sept ressortissants vénézuéliens touchés ont intenté une action devant un tribunal du Northern District of California pour contester la révocation anticipée par le gouvernement américain de la désignation du Vénézuéla comme pays bénéficiant du TPS, invoquant, entre autres, une violation de l'*Administrative Procedure Act*. La United States District Court du Northern District of California a accueilli la demande de la NTPSA de suspendre temporairement la décision du DHS d'annuler la prolongation du TPS et de révoquer la désignation du Vénézuéla comme pays bénéficiant du TPS de 2023.

En réaction, le DHS a déposé une requête d'urgence auprès de la Cour suprême des États-Unis pour suspendre la décision du tribunal d'instance inférieure. Le 19 mai 2025, dans une ordonnance non signée et sans autre explication, la Cour suprême a accueilli la requête du DHS de suspendre la décision du tribunal d'instance inférieure de stopper la levée de la désignation du Vénézuéla comme pays bénéficiaire du TPS jusqu'à la conclusion de l'affaire devant la United States Court of Appeals for the Ninth Circuit.

Conséquences

Par suite de la décision de la Cour suprême, environ 350 000 ressortissants vénézuéliens ne disposent plus de la protection officielle accordée par le TPS. Par conséquent, ces personnes n'ont plus l'autorisation de travailler et peuvent faire l'objet d'une procédure d'expulsion du DHS. Les ressortissants vénézuéliens bénéficiant actuellement de la protection accordée par le TPS en vertu de la désignation effectuée en 2021 ne sont pas visés par cette décision.

Nous continuons de suivre la situation et vous ferons part des développements. Pour en savoir davantage ou approfondir la question, veuillez communiquer avec votre professionnel d'EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. ou de Mehlman Jacobs LLP.

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Batia Stein, associée
+1 416 943 3593
batia.j.stein@ey.com

Roxanne Israel, associée
+1 403 206 5086
roxanne.n.israel@ca.ey.com

Marwah Serag, associée
+1 416 943 2944
marwah.serag@ca.ey.com

Jonathan Leebosh, associé
+1 604 899 3560
jonathan.e.leebosh@ca.ey.com

Melanie Bradshaw, associée
+1 416 943 5411
melanie.bradshaw@ca.ey.com

Stephanie Lipstein, associée
+1 514 879 2725
stephanie.lipstein@ca.ey.com

Mehlman Jacobs LLP
Sharon Mehlman, associée
+1 858 404 9350
sharon.mehlman@mehlmanjacobs.com

Dilnaz A. Saleem, associée
+1 713 750 1068
dilnaz.saleem@mehlmanjacobs.com

Auteure : Caroline Williams, chef d'équipe et avocate
+1 214 754 3423
caroline.williams@mehlmanjacobs.com

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

La raison d'être d'EY est de contribuer à un monde meilleur, en créant de la valeur à long terme pour ses clients, pour ses gens et pour la société, et en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

Suivez-nous sur X : @EYCanada.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet d'avocats du Canada affilié à Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. dans ce pays. Les deux entités sont des sociétés à responsabilité limitée formées en vertu des lois de la province d'Ontario. EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. n'a aucune association ni relation avec Ernst & Young LLP aux États-Unis ou avec les membres de celle-ci. Ernst & Young LLP aux États-Unis ne pratique pas le droit et ne fournit pas de services en matière d'immigration ou de services juridiques. Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos de Mehlman Jacobs LLP

Petit cabinet spécialisé en droit de l'immigration, Mehlman Jacobs LLP fournit des conseils juridiques et stratégiques aux employeurs et aux employés à toutes les étapes du processus d'immigration, tout en s'efforçant d'offrir une expérience personnalisée et d'apporter de la transparence dans un contexte souvent complexe et incertain. Mehlman Jacobs, société à responsabilité limitée formée en vertu des lois de l'État de la Californie et contrainte de n'offrir que des services en droit de l'immigration, est une société membre d'Ernst & Young Global Limited et est détenue et exploitée de manière indépendante par des avocats autorisés à exercer aux États-Unis.

© 2025 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

EYG n° 004376-25Gbl

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec nous ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.